



Ecole de Management Léonard de Vinci (EMLV) & London South Bank University

Master of Science Management des Affaires Européennes TARIFICATION 2009/2010

Où envoyer votre candidature ?	PÔLE UNIVERSITAIRE LEONARD DE VINCI Ecole de Management Léonard de Vinci 92916 PARIS LA DÉFENSE CEDEX Tél +33 1 41 16 73 51 / +33 1 41 16 70 00	
Droits de scolarité	9 500 € 12 500 €	Etudiants de l'Union Européenne Etudiants hors Union Européenne
Acompte d'inscription	950 € 1 250 € (déductible des droits de scolarité)	Etudiants UE : par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci. Etudiants hors UE : par chèque ou virement bancaire, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci.
Cotisation Sécurité Sociale	199 €	Par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES DROITS DE SCOLARITE

. Par prélèvement bancaire, en 4 mensualités sans frais, selon les modalités suivantes :

Etudiants de l'Union Européenne : 4 050 € avant la rentrée, puis 3 prélèvements de 1 500 €.

Etudiants hors Union Européenne : 5 850 € avant la rentrée, puis 3 prélèvements de 1 800 €.

Echéancier des prélèvements : 31 janvier, 28 février et 31 mars.

L'autorisation de prélèvement automatique, accompagnée d'un RIB, doit être impérativement jointe au dossier d'inscription.

. Ou en une seule fois, avant la date de rentrée par chèque ou virement bancaire, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci.

Le nom de l'étudiant, la formation choisie ainsi que l'année d'intégration doivent être reportés au dos du chèque ou mentionnés sur les références du virement.

RETRACTATION

. L'inscription avec engagement de règlement des frais d'études autorise l'étudiant à se rétracter, quel qu'en soit le motif, dans un délai de sept jours à compter de la date de signature du bulletin d'inscription. Au delà des sept jours, l'inscription est considérée comme définitive et l'acompte d'inscription restera acquis à l'Association Léonard de Vinci.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

. Dans le cadre de la formation professionnelle continue, le coût de la formation peut éventuellement être financé en partie par certains organismes (OPCA, plan de formation de votre entreprise, ...). Les personnes en repositionnement professionnel devront prendre contact avec leur conseiller ANPE ou APEC.